

PRIX DES ANNONCES :

Annonces, la ligne, fr. 0.50; — Ann. financ. (avis d'ass. de soc.), la ligne, fr. 1.00; — Nécrologie, la ligne, fr. 1.00; — Faits divers (fin), la ligne, fr. 1.25; — Faits divers (corp.), la ligne, fr. 1.50; — Chron. locale, la ligne, fr. 2.00; — Réparations judiciaires, la ligne, fr. 2.00.

Administration et Rédaction : 37-39, rue Fossés-Fleuris, Namur

Bureaux de 11 à 1 h. et de 3 à 5 h.

Les articles n'engagent que leurs auteurs. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

L'Echo de Sambre & Meuse

La Belgique Fédérale

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 mois, fr. 2.50 — 3 mois, fr. 7.50

Les demandes d'abonnement sont reçues exclusivement par les bureaux et les facteurs des postes.

Les réclamations concernant les abonnements doivent être adressées exclusivement aux bureaux de poste.

J.-B. COLLARD, Directeur-Propriétaire

La « Tribune Libre » est largement ouverte à tous.

LA BELGIQUE FÉDÉRALE

M. Paul Seippel, professeur à l'école polytechnique de Zurich, répondant à une enquête internationale sur l'idée de Patrie, ouverte il y a quelques années par les « Annales politiques et littéraires » de Paris, écrivait les lignes suivantes, qu'il paraît intéressant de rappeler :

« Tout citoyen suisse a deux patries auxquelles il est également attaché : la petite patrie cantonale et la plus grande patrie fédérale. Notre idéal est de montrer comment plusieurs peuples de races et de langues diverses peuvent s'unir étroitement sans rien sacrifier de leur individualité. »

C'est cet idéal que nous, Belges, pouvons réaliser aujourd'hui en évitant le brusque divorce que préconisent à tort ceux que l'ancien régime a torturés tout particulièrement et qui, au moment d'en finir avec un système reconnu mauvais et inacceptable, inclinent à la légère vers les solutions extrêmes.

L'idée n'est pas neuve : depuis 1912 elle a été exposée avec une force de conviction et de sincérité toute particulière par nos associations wallonnes, lassées, à la fin, d'un régime politique abrutissant, atteignant nos populations dans leurs coutumes, leurs convictions, leurs besoins de science et de progrès.

Le fait que des députés du Gouvernement belge du Havre devaient se rendre récemment en Suisse pour y étudier le système fédéral prouve que, de l'autre côté du front, l'on a songé qu'il y avait des réformes importantes à introduire dans notre pays et qu'une constitution fédérale serait le minimum des modifications à apporter à la forme de notre gouvernement.

Le fédéralisme écarterait à tout jamais cette maudite question de langue et celle de la prédominance d'un parti politique sur les autres, graves questions qui accentaient chez nous, avant la guerre, l'antagonisme de nos deux peuples; ses propriétés caractéristiques se résument dans l'union étroite de petites patries dans une plus grande sans rien sacrifier de l'individualité de chacune des premières, il en résulterait pour nous les avantages qui ressortent à la fois de la grandeur et de la petitesse des nations.

D'aucuns ont éprouvé le besoin de créer de toutes pièces l'unité belge, l'âme belge : autant de mythes, autant d'expressions idéalistes jurant avec la réalité des faits. L'unité européenne, l'unité américaine feraient le pendant de celle-là. En exaltant l'union de deux peuples de race différente, qu'on dise tout simplement la patrie belge, les intérêts belges, sans jouer sur les mots; le bon sens ne s'en offusquera point.

En égard à la part prise par nos aïeux à la formation et à l'organisation de la Belgique, étant donné l'importance acquise au début de ce siècle par notre commerce et notre industrie et en tenant compte, en général, de notre développement économique pendant les années qui ont précédé la guerre, ce qui a amené toutes les nations du monde à s'intéresser à notre sort, nous détruirions, par un geste irréfléchi, les résultats de près d'un siècle de travail commun, en creusant imprudemment un large fossé entre le sol flamand et le sol wallon et en nous disant les uns aux autres, des deux côtés de l'obstacle : « Chacun pour soi ! Je ne vous connais plus ! »

Une entente loyale et cordiale, empreinte d'indépendance réciproque, avec la devise si belle : « L'Union fait la force ! » est seule capable de ramener pour longtemps la paix et la prospérité dans notre malheureux pays.

Unifier les Belges en un seul organisme politique a été une dangereuse utopie. Les avantages que nous apportait, avant 1914, notre situation aux confins des grandes puissances étaient considérablement affaiblis par le mécontentement de deux races théoriquement fusionnées malgré elles par une même administration centralisatrice.

Nous avons montré à l'étranger, par des incidents comme celui qui s'est passé à l'Exposition de Gand en 1913, le spectacle d'un pays prospère livré continuellement à des querelles intestines par la faute d'un

gouvernement à courte vue, imprégné de mauvaise volonté, n'accordant rien de ce que l'on demandait en Wallonie et en Flandre au nom des populations, mais imposant des règlements qui devaient les blesser d'une manière également grave.

A un autre endroit, dans le Hainaut, par exemple, pour ne citer que cette province wallonne, on marchait de l'avant en matière d'enseignement, sans s'arrêter aux crailleries ni aux menaces du pouvoir central. Des hommes énergiques, profondément attachés au peuple qu'ils représentaient, luttaient d'arrache-pied contre l'hostilité d'un gouvernement qui ne pouvait logiquement être leur.

Ce que le Hainaut a fait, il y a quelques années, pourquoi toute la Wallonie ne réussirait-elle pas à le faire dans l'avenir, au sein d'une Belgique fédérale, sous la conduite des associations politiques ayant fait leurs preuves, mais se taisant à l'heure actuelle, ne se montrant pas, aussi longtemps que le gouvernement du Havre est sensé nous représenter.

Beaucoup gémissent en secret :

« Ah ! si je pouvais prendre le parti que vous me suggérez ! Mais c'est plus fort que moi; la raison et le sentiment d'opportunité me tirent en sens opposé. Je vois bien que votre avis est le meilleur, mais c'est au sentiment et par conséquent à l'inaction que je m'abandonne. »

D'autres, qui nous attaquent, auraient pris autrefois les dieux à témoin que la séparation administrative, qu'ils nous font maintenant un grief d'avoir acceptée, était un événement heureux.

Avec les moyens dont nous disposons, que demandent de nous, en définitive, le devoir, l'intérêt, le vrai bonheur de tous les citoyens belges ?

Conservons précieusement ce que la Belgique d'avant 1914 possédait d'avantageux dans tous les domaines.

Jetons de nombreux ponts au-dessus du fossé qui nous a séparés depuis les événements qui se sont produits en Flandre; franchissons-les sous les auspices d'un fédéralisme semblable à celui qui réunit en Suisse trois races différentes sous un même drapeau. La cause finale à envisager doit être le bien de la patrie.

Nos deux peuples, dont le passé commun a mis en vedette la vaillance et les légitimes aspirations, ne demandent qu'à exploiter chacun par divers sois le riche domaine que nos pères ont mis en valeur.

Mais, de grâce, qu'on ne considère plus comme une unité à livrer à la domination d'un pouvoir central intransigeant, deux groupements bien délimités que la langue, les mœurs, la vie appellent à une existence séparée.

Comment nos dirigeants du Havre n'ont-ils pas senti que, cette fois, deux révolutions au lieu d'une allaient éclater, si la guerre mondiale n'était venue brusquement interrompre le mouvement libérateur des Flamands et des Wallons également blessés dans leurs convictions et leur idéal ?

A présent que la séparation administrative est un fait accompli, la Wallonie se trouve comme soulagée. L'on s'habitue, d'une manière continue et de plus en plus profonde, au nouvel état de choses.

Avant 1914, pareille remise au point eût été accueillie avec un enthousiasme indescriptible; elle eût été saluée par notre pays comme l'aurore d'une existence nouvelle, conforme à ses aspirations.

En ce moment, la guerre et les préoccupations d'ordre matériel mettent une ombre à notre joie; tous ceux qui partagent nos idées ne jugent pas l'instant opportun à la propagande du programme qui nous est cher.

Mais nous n'en concluons pas moins que toutes les forces, toutes les bonnes volontés de Wallonie sont existantes : elles forment, à l'état latent, le bloc solide et compact qui s'est toujours opposé aux dangereux progrès de la centralisation à outrance, et que nous retrouverons au moment propice sur la voie de la Justice et du Droit.

COUSTENOBLE.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

« L'Echo de Sambre et Meuse » publie le communiqué officiel allemand de midi et le dernier communiqué français, douze heures avant les autres journaux

Communiqués des Puissances Centrales

Berlin, 18 juillet.

Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Groupe d'armées du Kronprinz Rupprecht de Bavière

Au Nord de Lens, ainsi qu'à l'Est de Villers-Bretonneux, nous avons refoulé des attaques locales de l'ennemi.

L'activité combattive médiocre de la journée s'est animée vers le soir et a temporairement pris une plus grande intensité pendant la nuit au Sud-Ouest d'Ypres, et à l'occasion de nouvelles charges de l'adversaire, à l'Est de Villers-Bretonneux.

La vive activité d'observation nous a valu des prisonniers en plusieurs endroits.

Groupe d'armées du Kronprinz impérial

Hier, pendant la journée, l'armée du colonel-général von Boehm a dû combattre durement.

Renforcé par des divisions fraîchement amenées, après une nouvelle préparation d'artillerie de plusieurs heures, l'ennemi a déclenché une grande contre-attaque générale sur notre front au Sud de la Marne. Vers le soir, la bataille a été décidée en notre faveur.

Les attaques de l'ennemi se sont écroulées avec de lourdes pertes.

Au Sud-Est de Mareuil, notre contre-poussée a redonné l'adversaire de petites localités où il avait pu pénétrer.

Sur la rive Nord de la rivière aussi, l'ennemi a vainement essayé de nous disputer nos succès.

A l'assaut d'une crête au Sud de Pourcy, nous avons capturé toute la garnison avec son commandant, un chef de régiment et plusieurs canons.

A l'Est de Reims, la situation est sans changement.

Feu d'artillerie d'intensité intermittente.

Au Nord-Ouest de Massiges, l'ennemi a mené de plus petites contre-attaques, avortées grâce à notre contre-poussée.

Hier, nous avons abattu 23 avions ennemis.

Le lieutenant Jakob a remporté sa 23^e victoire aérienne.

Sofia, 15 juillet. — Officiel.

Sur le théâtre de la guerre en Macédoine, dans la région de Bitolia, à plusieurs endroits dans la boucle de la Cerna et au Sud de Hupa, violente canonnade réciproque par intermittence.

A l'Ouest du Vardar, notre feu a mis en fuite un important détachement d'infanterie ennemie.

Au Sud de la Belasitsa, nos détachements de reconnaissance ont fait prisonniers plusieurs soldats anglais.

Constantinople, 14 juillet. — Officiel.

Sur le front en Palestine, dans le secteur de la côte, notre artillerie de gros calibre a bombardé avec succès la gare de Reutje, ainsi qu'un camp de troupes ennemies établi entre la côte et le chemin de fer.

A l'Ouest du Jourdain, la nuit du 13 au 14 juillet, nous avons arraché à l'ennemi ses positions et les avons tenues malgré des contre-attaques d'une violence extrême.

L'ennemi a subi de fortes pertes.

Une attaque prononcée simultanément par nos troupes à l'Est du Jourdain a provoqué une violente contre-attaque de l'ennemi.

Une division de cavalerie ennemie, appuyée par des chars d'assaut, s'est lancée au-devant de nos troupes; elle a été presque entièrement exterminée.

Sur les autres fronts, rien d'important à signaler.

Berlin, 18 juillet. — Officiel. (Wolf).

Dans la zone barrée autour de l'Angleterre, nos sous-marins ont coulé 23,000 tonnes brut.

Berlin, 16 juillet. — Officiel.

L'attaque que nous avons prononcée hier en Champagne fournit une nouvelle preuve de la pleine mesure dans laquelle la direction de l'armée a atteint son but principal, qui consistait à détruire la force au combat de l'ennemi et sa volonté de continuer la guerre.

A la bataille de Noyon, les Français ont été déçus de l'espoir qu'ils causaient d'éviter une défaite grâce à la connaissance qu'ils avaient de notre plan d'attaque, à l'échec de leur tentative de leur troupes et à la promptitude de leurs contre-attaques.

Hier, convaincus de leur impuissance à résister à nos assauts et mis au courant de notre intention de les attaquer, les Français se sont repliés sur des positions de seconde ligne sans oser accepter le combat dans celles de première.

C'est pour cette raison, et non par suite de pertes, car nos pertes ont été absolument normales, que notre attaque n'a pas été poussée plus avant.

L'ennemi a esquissé notre assaut pour aller s'établir avec toutes ses forces rassemblées dans de profondes boyaux de défense à l'arrière de son ancien front; et il a de la sorte renoncé spontanément à presque tout le gain territorial qu'il avait réalisé au cours de trois grandes batailles sanglantes.

Ce qu'il avait conquis lors de la bataille d'automne et d'hiver de 1915 au prix de plus de 150,000 morts et blessés, puis pendant la deuxième quinzaine d'avril 1917 au tant de ses meilleures divisions avaient consenti les énormes sacrifices qui valurent

DÉPÊCHES DIVERSES

Londres, 17 juillet. — On estime dans les cercles parlementaires que le Parlement sera dissous vers la fin d'octobre et que de nouvelles élections générales auront lieu le 15 novembre.

Les listes d'électeurs comprennent vingt millions de noms, dont un tiers de noms de femmes, peut-être même deux tiers.

15 millions d'électeurs nouveaux se rendront pour la première fois au scrutin.

Rotterdam, 16 juillet. — La Correspondance commerciale pour l'industrie textile annonce que le gouvernement anglais s'est réservé toute la production de laine de la Nouvelle Zélande jusqu'à un an après la guerre.

Les prix sont les mêmes que ceux payés durant les deux dernières années.

à son commandant d'alors, le général Nivelles, le nom de buveur de sang, il l'a totalement abandonné en un seul jour et presque sans combattre.

Le noyau des armées de l'Entente, composées de troupes de toutes les races, évacue le champ de bataille devant l'ennemi : la reconnaissance de la supériorité de nos armes ne pouvait être exprimée plus nettement.

Sur la Marne même, la résistance la plus opiniâtre n'a pu empêcher nos troupes d'assaut de franchir la rivière qui, même si l'ennemi ne s'était pas mépris, n'eût pas constitué pour notre volonté d'attaque un obstacle insurmontable.

Dans leur élan impétueux, les troupes de l'armée von Böhm ont fait à l'ennemi, rien que dans cette zone, plus de 3,000 prisonniers.

Berlin, 15 juillet. — Officiel.

Au cours des combats qu'elles ont soutenus en juin contre un adversaire qui a cherché par tous les moyens à enrayner nos opérations de reconnaissance, nos forces aériennes ont remporté des succès particulièrement importants.

Nous avons affectés au service des soldats travailleurs et nos avions de reconnaissance ont rempli leur tâche à l'entière satisfaction des troupes et des chefs.

Nos aviateurs de chasse ont gardé l'initiative sans s'inquiéter du nombre de leurs adversaires.

Nos escadrilles de bombardiers ont continué leur guerre de destruction contre les installations militaires situées à l'arrière du front ennemi.

Leurs attaques ont été particulièrement efficaces contre les gares de Meaux, de Verberie et d'Etampes, où elles ont provoqué des incendies et des explosions, comme aussi contre les champs d'aviation de Ramay, d'Ophey, de Vief, de Villes et de Tanienville.

Nos observateurs de ballons captifs sont restés les auxiliaires toujours vigilants des troupes qui combattent sur le sol.

Nous avons à qui est confiée la protection de notre territoire ont de leur côté réussi, pendant la mois écoulé, à empêcher que les paisibles populations des zones occidentales de notre pays subissent de fortes pertes du fait de jet des bombes ennemies.

Les exploits des forces aériennes ressortent du nombre des appareils ennemis descendus, lequel dépasse de loin celui enregistré jusqu'ici : 437 avions ennemis ont été détruits; 216 sont en notre pouvoir, 250 sont tombés dans les lignes ennemies complètement détruits et 21 ont été forcés à atterrir.

En descendant 32 avions et forçant 14 appareils fortement endommagés à atterrir au-delà de nos lignes, nos canons de défense ont obtenu un résultat qui dépasse de plus de la moitié leur record du mois de mai.

Nous avons perdu 153 appareils, dont 86 tombés dans les lignes ennemies, et 51 ballons captifs.

Communiqués des Puissances Alliées

Paris, 17 juillet (3 h.)

Au Sud de la Marne les Allemands, poussant des forces nouvelles, ont attaqué dans la soirée les hauteurs au Nord de St Agnan et de la chapelle Monthodon.

L'ennemi a réussi à pénétrer dans la bourdonnerie.

La bataille se poursuit avec apreté sur les pentes boisées immédiatement au Sud de ce point.

Plus à l'Est, en dépit d'attaques très vives nous avons maintenu l'ennemi aux lisières Sud des bois de Bouquigny et de Nesles.

Les Allemands ont tenté également un puissant effort en direction de Montoisin, dont ils ont pu s'emparer, mais une contre-attaque de nos troupes les a rejetés de cette localité.

Entre la Marne et Reims des combats violents sont en cours dans le bois de Courtou.

Une attaque ennemie dans la région de Voigny a complètement échoué.

A l'Est de Reims, les tentatives locales de l'ennemi sont restées infructueuses, notamment dans la région de Prunay, où les Allemands qui tentaient de renouveler leur assaut sur Beaumont, ont subi un sanglant échec.

Partout nous avons intégralement maintenu nos positions.

Londres, 16 juillet. — Officiel.

Nous avons exécuté un heureux coup de main près d'Hebutterne, fait plus de 30 prisonniers et pris 12 mitrailleuses.

Nous avons légèrement amélioré notre ligne dans le secteur de Villers-Bretonneux.

Quelques prisonniers sont restés entre nos mains dans les environs de Loere.

Les Allemands ont pénétré dans deux de nos nouveaux postes établis près d'Hebutterne; ils en ont été rejetés immédiatement par une contre-attaque.

Nous avons fait quelques prisonniers.

Rome, 16 juillet. — Officiel.

Les opérations sont restées modérées sur tout le front, sauf à certains moments dans le secteur situé au Nord du Grappa.

Grâce à une énergique attaque, nos détachements ont fait quelques progrès; ils ont pris 7 mitrailleuses et fait 94 prisonniers, parmi lesquels 3 officiers.

Des deux côtés de la Brenta, nos patrouilles ont dispersé deux petits postes de garde autrichiens et pris plusieurs mitrailleuses.

Nos aviateurs et nos dirigeables de l'armée et de la marine, ainsi que ceux de nos alliés, ont été très actifs le jour et la nuit. Treize avions ennemis ont été descendus.

La Haye, 16 juillet. — La conférence chargée de régler l'échange des prisonniers entre l'Angleterre et l'Allemagne a terminé ses travaux.

Le résultat des délibérations peut être considéré comme satisfaisant.

Les grandes lignes de l'accord se rapprochent de la convention similaire conclue entre l'Allemagne et la France.

La Haye, 17 juillet. — La « grippe espagnole » s'étend fâcheusement en Hollande. On a dû interrompre les manœuvres qui avaient lieu à Assen, parce que l'épidémie faisait des progrès rapides parmi les troupes.

La maladie s'est également propagée à Leendam et dans d'autres garnisons.

Dans les charbonnages de l'Etat à Maestricht, environ 1,300 houilleurs en sont atteints.

La Guerre sur Mer

Copenhague, 16 juillet. — Le steamer norvégien « Kong Guttorm » a été torpillé dans le canal. Deux chauffeurs et deux matelots de l'équipage ont pu être sauvés.

Paris, 17 juillet. — On mande de Tokio : — Dans la baie de Tokujana, une explosion s'est produite le 12 juillet à bord du vaisseau de ligne japonais « Kawatschi », jaugeant 21,000 tonnes et ayant un équipage de 1,100 hommes en temps de paix.

Le navire de guerre s'est échoué. Plus de 500 hommes ont péri.

Une déclaration de M. von Seidler

M. von Seidler, président du cabinet autrichien, a fait une longue déclaration au sujet de la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie. Il a dit notamment :

« Aucune de nos tentatives pour amener nos ennemis à composition n'a amené un résultat tangible. Nos adversaires veulent faire perdurer le carnage et les horreurs de la guerre jusqu'à ce qu'ils aient atteint leurs buts. »

Ces buts, quels sont-ils ? Ils peuvent se grouper en trois catégories bien distinctes.

Tout d'abord, l'entente veut réaliser ses idéaux humanitaires; ensuite, elle préconise une nouvelle délimitation des frontières au détriment des Puissances centrales, concurrentement avec le démembrement de l'Autriche-Hongrie et, finalement, l'Entente veut nous imposer des réparations et nous infliger un châtiment justifié, prétend-elle, par les crimes que nous aurions commis.

« N'importe quel nous avons de nous défendre n'est pour eux que le « règne du militarisme », et ce militarisme doit être anéanti. »

Ils n'admettent pas que nous nous défendions contre leurs attaques.

De notre côté, nous sommes toujours prêts à conclure la paix aux conditions qui ont été si souvent énoncées.

Nous sommes entièrement d'accord avec le président Wilson sur les quatre bases fondamentales qui, à son avis, pourraient servir d'assises à la paix.

Mais depuis que nous avons conclu la paix à l'Est, ces bases ne paraissent plus suffisantes aux Alliés.

Les conditions imposées aux vaincus leur paraissent draconiques.

N'en sont-ils pas quelque peu responsables ?

N'aurait-il pas été invité à prendre part aux négociations et n'a-t-il pas dépendu d'eux que les conditions fussent autres et plus libérales ?

Je le répète, malgré tout, nous sommes prêts à entamer des négociations de paix.

Mais lorsque nos adversaires exigent de nous que nous nous déclarions prêts à faire amende honorable pour les injustices commises et veulent nous imposer des réparations, nous estimons que nous avons plus de droit qu'eux-mêmes à faire valoir, car c'est nous qui avons été attaqués par eux, et c'est par leur fait que nous avons subi des dommages.

Mais du moment que l'on se place à ce point de vue, il n'est pas possible d'entrevoir la fin de la guerre. Il faudrait se battre jusqu'à extinction des forces.

Nos dispositions pacifiques sont connues. Elles n'ont pas varié, mais il nous faut déclarer une fois pour toutes que nous n'admettons en aucune manière la discussion de questions territoriales, qu'elles s'appellent Alsace-Lorraine, Trieste, le Trentin, les colonies allemandes, etc.

Nos aspirations pacifistes s'arrêtent aux frontières de ces pays.

D'autre part, nos adversaires ont émis la prétention de s'immiscer dans les affaires de la monarchie d'Autriche.

Ils ont cherché à provoquer des crises, dans l'espoir de désagréger l'empire autro-hongrois.

Nous déclarons formellement que nous n'admettons aucune immixtion étrangère dans les affaires intérieures de la monarchie.

Comme nous n'avons pas la prétention de dicter à nos ennemis leur ligne de conduite en ce qui concerne l'Irlande, l'Egypte, les Indes, le Transvaal, nous estimons qu'ils n'ont aucun droit de se mêler de nos affaires personnelles.

Nos dispositions pacifiques, toutefois, ne nous empêcheront pas de poursuivre résolument la guerre, d'élargir encore nos victoires, quelque pénible qu'il nous soit de continuer à verser inutilement un sang précieux et de faucher de jeunes existences qui pourraient être conservées, si nos adversaires faisaient montre de quelque bon vouloir.

Nous sommes décidés à lutter jusqu'au bout pour notre bon droit jusqu'à ce que l'ennemi renonce à ses fausses idéologies et reconnaisse l'inanité de ses efforts pour nous amener à merci.

Après avoir parlé de la nouvelle alliance avec l'Allemagne, qui a un caractère défensif et comporte des points d'ordre militaire et économique, M. von Seidler déclare que cette alliance ne doit pas être considérée comme une menace ni comme un acte peu amical envers qui que ce soit.

Le traité d'alliance ne contiendra aucun article qui s'oppose à des groupements futurs ou qui soit un obstacle à la constitution de la Confédération des Nations.

Il entre dans nos intentions, dit-il, de conclure avec la Bulgarie et la Turquie, un traité qui élargisse nos relations économiques avec ces pays après la cessation des hostilités.

En attendant, nous continuons notre guerre de défense, tout en nous déclarant prêts à conclure un compromis qui sauvegarde notre honneur et ne soit pas un obstacle au libre développement de nos peuples.

La prolongation inutile de la guerre est le fait de conducteurs d'Etat qui ne rêvent que l'anéantissement de leurs ennemis.

Nos adversaires se pâment devant des buts de guerre qui ne peuvent être atteints que sur les ruines du monde civilisé.

Nos

La Belgique, épilouant sur « La Question Belge » au sujet des déclarations sensationnelles du Chancelier allemand, en vient à parler des Wallons et des Flamands.

Il appartient au Congrès de la Paix de faire taire toutes les susceptibilités en tranchant à la satisfaction de tous l'irritante question des « nationalités ».

Nous ne parlons pas seulement de la « question flamande » telle que la pose le « Raad van Vlaanderen » — dont nous n'approuvons certes pas la politique dans ce qu'elle a de trop absolu — mais encore des revendications énoncées avant la guerre par les Wallons aussi bien que par les Flamands, et dans lesquelles leurs chefs de parti persistent depuis le début des hostilités aussi bien à l'étranger qu'en territoire occupé.

Leurs initiatives ont fait naître une situation telle qu'il n'est plus un homme clairvoyant qui ne soit convaincu que ce serait désormais une utopie de songer au rétablissement par et simple d'une Belgique « une et indivisible ».

Il faut que, dans notre intérêt même et pour empêcher les Wallons et les Flamands de se dresser finalement les uns contre les autres en irréconciliables ennemis, on nous donne un nouveau statut. Et ce statut, apte à écarter dans l'avenir toute possibilité de friction, qui verrait un inconvénient, qui surtout songerait à voir une humiliation dans le fait qu'il serait dressé et sanctionné par une conférence internationale, plutôt que d'être laissé à l'initiative de notre gouvernement...

C'est très bien dit — et d'autant plus agréable à entendre que, si je ne m'abuse, c'est la première fois que notre grand confrère bruxellois affirme ses sympathies pour la séparation et le fédéralisme.

La « Kölnische Volkszeitung » d'hier publie un article capital au sujet des deux discours prononcés par le Chancelier allemand à propos de l'avenir de la Belgique :

La publication du texte de ces deux discours prononcés en séance de commission montre clairement que le gouvernement de l'empire attache une grande importance à son contenu. Les deux discours se complètent dans une certaine mesure. En vérité, ils confirment la politique antérieure du comte Hertling. Ils insistent énergiquement sur le fait que la Belgique est un gage que nous ne rendrons que « lorsque », quand « les dangers seront écartés ».

Le rétablissement de la Belgique dépend donc nettement de la réalisation de conditions capitales qui touchent aux intérêts vitaux de l'Allemagne.

Le comte Hertling n'a pas expressément indiqué ces conditions. Ce n'était pas nécessaire pour l'Allemagne, car elles sont faciles à saisir et tout Allemand les sent sans qu'on les lui dise.

Mais peut-être est-il bon de les indiquer clairement à nos ennemis et aux pays neutres.

Il y a avant tout trois conditions.

D'abord l'intégrité complète de l'ancien territoire de l'empire allemand.

Nous n'abandonnerons ni une pierre ni une motte de terre de l'Alsace-Lorraine et nous n'admettons aucune intervention dans les affaires de cette terre d'empire.

Ensuite, toutes les colonies jusqu'à la dernière doivent nous être rendues, et si une modification de frontières s'impose, elle ne sera admise que contre dédommagement complet.

Ensuite, nous exigeons l'indemnisation totale des pertes économiques que les Allemands ont subies dans les pays ennemis ou dans les colonies de ces pays.

En troisième lieu, la liberté des mers, la garantie entière du commerce libre sur mer après la guerre, et de l'égalité du droit de commercer dans tous les États et exclusion complète de toute guerre économique après la guerre, non seulement par des promesses écrites, mais par des garanties réelles.

Dans la revendication de la réalisation de ces conditions, tout le peuple allemand se tient uni au gouvernement et il en attend l'action la plus décidée.

Les autres conditions dépendent de la question. Ainsi la lumière se fait au sujet de la question belge. Elle existait déjà avant. Mais à présent, elle est complète et tangible. Le sort de la Belgique est entre les mains de l'Entente. Ce n'est que quand celle-ci aura rempli nos conditions, que la Belgique revendiquera un État indépendant. Tant que ces conditions ne sont pas remplies, la Belgique restera comme gage, fermement tenue dans nos mains.

Petites Chroniques

DE-CI, DE-LÀ

La Presse française, la « Liberté » en tête, comme de juste, se plaint de ce que, tandis que les fumeurs protestent contre la disette du tabac, Messieurs les Députés, qui reçoivent directement leurs cigarettes de la régie, disposent de plus de tabac qu'avant.

Ces feuilles atrabilaires constatent, irrévocablement, que la régie fournissait avant la guerre 3000 kilos de tabac par mois à la questure de la Chambre. Actuellement, ce chiffre est monté à 8000 kilos, de sorte que la part de chaque député s'élève à 412 kgs., ce qui correspond à quatre paquets par jour.

Allons, bon ! voici maintenant que les représentants du peuple (tu parles !) se mettent à faire de l'accaparement, comme de vulgaires Barons Zeepl !

Le plus drôle, le plus invraisemblable de l'histoire, c'est que Clémenceau ne saisisse pas l'occasion de ce « scandale », qui en vaut bien un autre, pour faire coffrer les plus gênants de ses adversaires.

C'est cela, pourtant, qui lui créerait une belle popularité et qui ajouterait à celle qu'il s'est donnée par l'emprisonnement de son ami Caillaux.

Serait une « affaire » de plus pour alimenter la joie des badauds et la plume vengeresse de Léon Daudet.

Peut-être même la Presse gouvernementale parviendrait-elle en menant habilement l'enquête à transformer cette « affaire » en un nouveau Panama.

Qui sait ?

Mais j'y songe : combien Clémenceau et ses amis utilisent-ils, eux ou leurs électeurs, de ces paquets ? Ces messieurs ne sont-ils pas majorité sur les bancs de la Chambre et

la Régie ne dépend-elle pas du ministère ? Pourquoi alors n'entendons-nous pas tonner l'opposition ?

Pourquoi seule la Presse — la Presse sérieuse — proteste-t-elle ?

La questure l'aurait-elle oubliée ?

Dans ce cas, vous verrez que demain les journaux ne parleront plus de ces abus.

Car tous, députés et journalistes, ont horreur de se montrer trop collet-monté.

Avec ces messieurs — je parle bien entendu en général — il suffit de savoir s'y prendre. N'est-ce pas, Olyff ? P. R.

CORRESPONDANCE

A Messieurs les Administrateurs de L'Echo de Sambre et Meuse.

J'ai lu dans votre journal divers articles tendant à la suppression du flamand dans nos postes, gares, cinémas, etc.

C'est bien, mais cela ne satisfait pas tout le monde.

Je suis étudiant. Il y a six ans que l'on m'apprend le flamand et je n'en sais encore rien. Il m'est impossible, à moi wallon, de me fournir cette fichue langue dans la tête. Ce qu'il y a de plus drôle, c'est que nous perdons notre temps et que nous ne connaissons pas à fond notre langue maternelle.

Je me suis posé bien des fois cette question : Où irai-je donc avec le flamand ? Et plus je tâche de l'approfondir, plus je m'enfonce dans l'idée que le flamand ne nous mène pas loin.

Souvent mon professeur de langues me dit en entendant ma réflexion : « Que voulez-vous, Monsieur, c'est l'égalité des langues. »

Elle est belle l'égalité ! Eux, les Flamands ont tout intérêt à étudier notre langue française, mais nous quel intérêt avons-nous d'apprendre la leur ? Je ne saisis pas pour qui des gens instruits ont osé mettre en balance le flamand et le français. Il est temps que ce fallacieux principe disparaisse, car instinctivement nous avons une répulsion pour cette langue.

Vous, les propagandistes de la Séparation, tachez de mener à bonne fin votre programme, mais n'oubliez pas la jeunesse wallonne que l'on force à la connaissance d'une langue que nous maudissons, n'oubliez pas que le temps que l'on donne à la connaître est du temps perdu, n'oubliez pas que nous avons bien plus d'intérêt à apprendre des langues, telles que l'anglais, l'allemand ; n'oubliez pas non plus que nous sommes des latins et que nous voulons vivre de la culture latine.

Une question encore. — Pourquoi l'Université de Liège reste-t-elle portes closes ? Nous, jeunes Wallons, on nous néglige. Je comprendrais la prolongation de la fermeture de l'Université, si toutes étaient restées inactives ; mais la Flanerie à la sienne. Ses fils pourront désormais achever leurs études ; quant à nous, comme toujours, on nous coupe les ailes. Certains nous disent que nous ne pouvons être favorisés, alors que nos soldats doivent attendre des temps meilleurs.

Le gouvernement belge leur a accordé l'Université au front.

Flamands et vous, soldats belges, vous avez désormais ce que vous voulez. Nous, wallons, nous sommes sacrifiés par une idée patriotarde qui consiste à observer la consigne du silence.

A quand le remède ?

Ce chômage forcé de l'Université est la ruine intellectuelle de la Wallonie. Combien de mes amis, ayant terminé leurs études moyennes depuis deux, trois ans, ne veulent plus les achever ; certains attendent vainement, ont oublié ce qu'ils ont appris ; d'autres ont repris leurs études dans des instituts privés plus ou moins improvisés, d'autres se sont fatigués d'attendre, d'autres, enfin, se sont enrégimentés et ont envoyé au cent mille diables Université et professeurs et ils ont fait du foot-ball ou du commerce.

Que nous réserve l'avenir ?

La Wallonie, n'ayant pas suffisamment d'avocats, d'ingénieurs, de médecins, aura recours à la Flandre. Celle-ci sera tout heureuse de nous envoyer son trop plein, et ses enfants viendront dans notre patrie Wallonne s'installer comme des sangsues sur un corps sain.

PIERRE CHARLIER, étudiant, à Liège.

ARRÊTÉS

Arrêté concernant la saisie du blé

§ 1^{er}

Les blés de tout genre, c'est-à-dire le seigle, le froment et l'avoine, devant être récoltés en 1918 dans le territoire du Gouvernement général sont, en vertu du présent arrêté, saisis, au profit de la population civile dudit Gouvernement, dès l'instant où ils sont fauchés et peu importe qu'ils soient ou non mélangés à d'autres plantes ou matières.

La saisie s'étend aussi à la farine, mélangée ou non à d'autres matières, ainsi qu'aux pâtes et aux produits de la boulangerie et de la pâtisserie provenant du blé saisi.

La saisie de la paille est levée après le battage, celle du son est levée dès que le blé est moulu.

La saisie porte aussi sur le blé et la farine provenant des récoltes précédentes, notamment sur les quantités qui étaient destinées soit à l'alimentation du producteur et des personnes de son exploitation, soit aux semences, et qui n'ont pas été utilisées à ces fins.

§ 2.

Excepté lorsque les stocks saisis du présent arrêté en décident autrement, il est défendu de modifier les stocks saisis ou d'en disposer par convention ou contrat, saisie ou mise en gage.

§ 3.

Les détenteurs des stocks saisis ont le droit et l'obligation d'exécuter tous les ouvrages nécessaires à

la conservation de ces stocks ; ils ont le droit et l'obligation de procéder au battage.

§ 4.

Si les détenteurs n'exécutent pas, dans le délai fixé à cette fin par l'autorité compétente, les ouvrages nécessaires à la conservation de leurs stocks, cette autorité pourra charger des tiers d'exécuter les ouvrages en question aux frais des détenteurs.

La même disposition s'applique à tout détenteur qui ne procédera pas au battage dans le délai que la « Provinzial-Ernte-Kommission » (Commission provinciale de la récolte) compétente lui aura prescrit.

§ 5.

Tout détenteur de blé saisi est tenu de déclarer, conformément à la vérité, les stocks qui lui appartiennent ou se trouvent en sa possession, les faits et circonstances servant de base à la levée de saisie du blé destiné à son alimentation et à celle des personnes de son exploitation ainsi que les changements survenant ultérieurement dans ces faits et circonstances.

§ 6.

Les stocks saisis seront achetés au comptant et mis à la disposition de la population du Gouvernement général, sous la forme de pain, farine et son.

Pour autant qu'un arrêté en décide pas autrement, l'utilisation à d'autres fins que celles de la panification, des quantités de blé pour lesquelles la saisie a été levée, sera soumise à l'autorisation de la « Zentral-Ernte-Kommission » (Commission centrale de la récolte), qui examinera chaque cas en particulier.

§ 7.

Le Comité national de secours et d'alimentation obtient le droit exclusif d'acheter les stocks saisis provenant de la récolte du blé de 1918 ainsi que les restants des stocks non entièrement utilisés des récoltes précédentes ; l'achat se fera à un prix uniforme que je fixerai dans la suite. Cet achat ne met pas fin à la saisie.

§ 8.

S'il y a lieu, j'ordonnerai qu'une partie du blé saisi 10,000 tonnes au plus, soit répartie entre les intéressés que je désignerai ; cette fin, en vue d'être utilisée à la fabrication du malt servant de succédané du café.

§ 9.

A) Quiconque, sans y être autorisé, aura soustrait des stocks saisis ou en aura fait sortir de la commune sur le territoire de laquelle ils sont saisis, quiconque en aura détérioré, détruit, caché illicitement ou, sans autorisation, en aura transformé, donné en nourriture au bétail ou consommé.

B) Quiconque, sans y être autorisé, aura vendu, acheté, saisi ou mis en gage des stocks tombant sous l'application du présent arrêté ou, sans autorisation, aura conclu une convention quelconque en vue de s'en dessaisir ou de les acquérir.

C) Quiconque aura enfreint les obligations qui lui sont imposées par les §§ 3 et 5 du présent arrêté, sera puni d'un emprisonnement de 5 jours au plus ou d'une amende pouvant atteindre 100,000 marcs ; l'emprisonnement et l'amende pourront aussi être cumulés.

Les stocks et installations destinés à former ou ayant formé l'objet de l'infraction seront confisqués. Toute tentative est punissable.

Si l'infraction a été commise dans l'intention de réaliser un gain illicite, on pourra appliquer une peine d'emprisonnement et une amende qui sera fixée au double du prix maximum pour chaque kilogramme de blé ou de farine formant l'objet de l'infraction.

L'amende ne dépassera pas le montant de 100,000 marcs et ne sera pas inférieure à 25 marcs.

Les stocks confisqués seront livrés au Comité provincial compétent, par l'entremise de la « Provinzial-Ernte-Kommission ».

Le blé ainsi livré restera soumis à l'application des arrêtés relatifs à la saisie.

Le paiement des marchandises confisquées se fera par le Comité à la « Provinzial-Ernte-Kommission ». Les fonds ainsi reçus ne seront pas versés à la Trésorerie militaire ; ils seront remis à la Députation permanente compétente, afin d'être utilisés dans la province au profit d'œuvres de bienfaisance.

Les commandants et tribunaux militaires connaîtront des infractions au présent arrêté.

§ 10.

Je me réserve de prendre des dispositions réglementaires en vue d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 4 juillet 1918.

Le Gouverneur général en Belgique.

Freiherr von FALKENHAUSEN, Generaloberst.

Chronique Locale et Provinciale

Ravitaillement

Il est temps de songer au ravitaillement de la population pendant l'hiver. Nous voudrions que les autorités compétentes ne perdent pas de vue dans leurs organisations le sort si particulier des classes moyennes.

Ne devrait-on pas tenir compte des besoins et des ressources lors de la fixation des rations ?

L'on a jusqu'ici assuré la subsistance de la classe ouvrière. Le chômeur et le secouru sont pourvus.

Ne pourrait-on maintenant assurer celle des petits bourgeois ?

Ne conviendrait-il pas d'accorder aux petits employés dont le traitement ne dépasse pas 200 frs par mois, aux pensionnés dont les ressources mensuelles ne sont pas supérieures à ce chiffre, aux petits commerçants dont les affaires sont brisées et dont la patente n'indique qu'un chiffre minime de revenus, des rations supplémentaires de pommes de terre et de féculents.

Ne pourrait-on leur accorder des rations de gruau, de farine de sarrasin ?

Ne pourrait-on saisir une partie de la récolte des haricots pour leur accorder à prix raisonnable une ration mensuelle de ces excellents légumes.

Nous espérons que les autorités compétentes s'inspireront de ces idées pour venir en aide à la classe si digne d'intérêts et si éprouvée des petits bourgeois.

Après quatre ans de guerre, on pourrait à bon droit y songer.

— 0 —

Au Faubourg St-Nicolas.

Le beau quai du Bon Dieu en activité constante par les transports y arrivant à l'adresse de la Ville, de notre ravitaillement Comité hispano-néerlandais et par l'arrivée de bateaux à vapeur, se trouve actuellement dans une situation difficile par suite d'un détournement de pierres bleues qui s'y trouve depuis tantôt un an, au grand sans-gêne du destinataire, l'employé des carrières d'Ecaussinnes.

Il appert des renseignements recueillis par notre correspondant, qu'au cours de l'an dernier le dépôt

d'Ecaussinnes recevait plusieurs wagons de pierres bleues, wagons qui ne purent emprunter le raccourci de ce dépôt situé dans la propriété Abras, à Plomcot.

Force fut donc de décharger sur le quai la marchandise et de transporter par wagonnet les pierres du quai au dépôt.

Bientôt le chef de dépôt trouva la besogne trop ardue et les blocs de pierre restèrent tout l'hiver, puis tout le printemps sur le quai, et, actuellement, il ne trouve rien de mieux que de transformer celui-ci en un chantier où des ouvriers travaillent à la taille de la pierre sans s'occuper de l'activité que font naître à cet endroit les bateaux à vapeur et transports de toutes sortes et exposant ainsi les voyageurs, promeneurs, bateliers, ouvriers, etc., aux accidents que pourraient provoquer des éclats de pierres.

La traction animale est devenue impossible par suite de cet encombrement et il serait souhaitable de voir qu'il soit imposé à ce personnage sans gêne de retrançonner son chantier là où il n'y aura aucune nuisance.

Pendant les crues ces blocs forment une sorte de barrage qui retient les salets de toutes sortes que transportent les eaux et qui, au retrait de celles-ci, restent sur le quai répandant des odeurs pestilentielles nuisibles à la santé des riverains.

Nous espérons qu'il aura suffi d'en appeler à l'administration compétente qui reconnaîtra le fondé de nos réclamations et qui fera cesser cet état de choses.

— 0 —

Au Namur-Palace.

Le programme de cette semaine du Namur-Palace justifie la vogue dont bénéficie cet excellent établissement.

La partie cinématographique comprend plusieurs films intéressants. Le film principal « Le Legs », une tragédie en 4 parties ne cesse de tenir éveillée l'attention du public et le tient sous l'impression d'un charme pénétrant. Les autres projections qui complètent la représentation sont, elles aussi, bien choisies et remarquables d'exécution.

Les attractions sont curieuses et dignes d'être applaudies : le travail des acrobates est rempli de vigueur, d'intérêt et de force. Mais nous citerons principalement l'excellente chanteuse Diane Gravelyn qui obtient un succès énorme justifié par sa belle voix, sa diction et son art.

L'orchestre, sous l'intelligente direction de M. Fère, maintient sa bonne réputation. Son élève n'est plus à faire, l'on ne pourrait que répéter des compliments déjà prodigués.

Nous nous permettons pourtant une remarque : depuis quelque temps, les morceaux d'opéras et d'opérettes semblent plus ou moins abandonnés au programme de l'orchestre. Nous pensons qu'il nous suffira d'attirer l'attention du chef sur ce point, pour qu'il nous fasse bientôt réentendre de la bonne musique classique.

— 0 —

Au Royal Music-Hall.

Il y a toujours foule au Royal Music-Hall, place de la Gare, à Namur.

Le programme de cette dernière semaine est d'ailleurs excellent. Le film de résistance est très bien. C'est un drame intéressant et mouvementé intitulé : « Les baisers que l'on vole dans l'obscurité ». Les acteurs le jouent avec énormément de brio, de naturel et d'allures. Les décors sont superbes. Quant au film lui-même, il est donné en pleine lumière et est clair sur l'écran ce qui n'est pas à dédaigner.

Les attractions sont exceptionnellement intéressantes.

Lambert Bernard se fait entendre et c'est déjà dire beaucoup. On connaît trop à Namur l'excellent comique wallon que pour devoir en faire longuement l'éloge. D'une mimique incomparable, il embaile son public par son répertoire varié et spirituel. Un bien gros succès.

Le chanteur annoncé M. Donamet a recueilli également tous des applaudissements. Il les mérite car c'est un excellent ténor, à la voix large et généreuse, qui sonne bien et qui est très équilibré. Sa diction est en outre remarquable et pure. Il a remporté un succès bien mérité.

L'on comprend aisément que dans ces conditions le Royal Music-Hall ne désemplisse pas.

— 0 —

Théâtre de Namur

Dimanche 28 juillet 1918, à 7 heures

WERTHER

avec M^{lle} DARNAY, MM. CLOSET et DESCAMPS.

Prix des Places : Stalles, 1^{re} loges, 1^{er} loges, 6 frs. ; — Parquets, 2^{es} loges, 4 frs. 50 ; — 2^{es} loges de côté, 3 frs. 50 ; — Parterres, 3^{es} loges, 2 frs. 50 ; — Amphithéâtres, 1^{er} 25 ; — Parois, 0 fr. 75.

Location ouverte chez M. Casimir, 13, rue Emile Cuvelier. Les enfants paient place entière.

— 0 —

Au Théâtre.

Le ténor Scapus étant dans l'impossibilité absolue de se déplacer momentanément, la Direction nous prie d'annoncer au public que la représentation de Faust annoncée pour dimanche 21 courant n'aura pas lieu.

L'audition de Werther avec M. Descamps et M^{lle} Darnay reste fixée au dimanche 28 courant.

THÉÂTRES, SPECTACLES — 0 ET CONCERTS 0 —

NAMUR-PALACE, Place de la Gare.

Matinée à 4 h. Soirée à 7 h.

Programme du 12 au 18 juillet

Au cinéma : « Le Legs », tragédie en 4 parties ; — Sexton Blackie, drame en 3 parties ; — Jonglerie Hindoue, variété.

Au music-hall : « Jeanne Savoir et Partenaire », acrobates ; — « Diane de Gravelyn », chanteuse légère.

* JARDIN D'ÉTÉ *

Hôtel de Hollande

PLACE DE LA GARE, 3-4 — NAMUR

Tous les jours, de 3 à 8 heures.

CONCERT SYMPHONIQUE

Tous les samedis et dimanches, de 12 à 2 h. 1/2.

APÉRITIF-CONCERT

Dégustation de THÉ, CAFÉ, CHOCOLAT, LIMONADES et GATEAUX.

6561

Concert — ROYAL MUSIC-HALL, — Cinéma.

(F. COURTOT), Place de la Gare, 21

Programme du 12 au 18 juillet

Au cinéma : « Les Baisers que l'on Vole dans l'Obscurité », grand drame sensationnel en 5 parties, joué par Pola Negri ; — Divers films comiques et documentaires des plus intéressants.

Au music-hall : « Lambert Bernard », comique wallon ; — « Donamet », ténor d'opéra ; — « Ben-Ali », contortionniste.

En réponse à ces arguments, le ministère public opposait une masse de preuves qui semblaient concluantes pour la culpabilité du prisonnier ; mais l'apparition sur le banc des témoins de Sal Rawlins leva tous les doutes.

Dans une déposition d'une évidente sincérité, elle a établi, sans contestation possible, que M. Fitzgerald se trouvait, entre une heure et deux heures du matin, c'est-à-dire au moment même de la perpétration du crime, dans un taudis de Bourke street.

Le jury n'avait donc à émettre, comme il l'a fait unanimement, un verdict de non-culpabilité, et le prisonnier a été par conséquent acquitté et mis immédiatement en liberté.

Nous avons à féliciter l'avocat, M. Calton, de sa remarquable plaidoirie, et aussi M. Fitzgerald d'avoir échappé à une peine infamante imméritée.

Il sort du banc des accusés sans une tâche

ANNONCES

LES GRELLY, danseurs mondains actuellement au SELECT de Namur, donnent leçons de danses modernes, de 3 à 11 heures. 6572

Perdu brochure, de la rue Rogier à l'avenue de Salzinnes. Rapp., contre récompense, bur. du journal.

Musiques à vendre pour orchestre, piano seul, violon et piano, chez M. V. Luffin, rue Rogier, 109, Namur. 5973

On recharge les ACCUMULATEURS avenue Prince Albert, 177, Namur. S'y adresser. 6182

MEUBLES

Grand choix chamb. à coucher, salles à manger, fumoirs, salons, bureaux, lits anglais, 25 modèles de chaises pour salle à manger et cuisine. Prix avantageux. 6504 6

J. LINHET-SEIGNEUR, rue de l'Ange, 16, Namur

Réparations de Barettes en tous genres qu'elle que soit la cassure

Placement de Similis

TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ — PRIX MODÉRÉS

La maison possédant un spécialiste sur place, défie toute concurrence. 6616

rue de Gravière, 5-7, Namur

FERNAND ANTOINE-VIGNERON

Coiffeur-Posticheur

TABACS - CIGARES - PARFUMERIE

Banque Immobilière de Belgique